

AUDIT REVISION CONSEIL ARC

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

SARL Au Capital Social de 10 000 dinars tunisien
Immeuble Aziz A 3.1- Montplaisir - Tunis -Tunisie
Téléphones : 216-71 950 218 / 950 461
Télécopie : 216-71 950 852
Email: arc@gnet. tn

AUDIT REVISION CONSEIL -ARC

Immeuble Aziz A 3.1 Montplaisir - Tunis -Tunisie

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017 USA

Tunis, le 24 juin 2020

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que AUDIT REVISION CONSEIL -ARC soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. AUDIT REVISION CONSEIL -ARC fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

- 1.Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- 2.Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3.Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,


Fares Ben Abdallah
Associé-Gérant